

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT RGCA23-10-0002
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2023) (0,1348 \$ PAR 100 \$
D'ÉVALUATION FONCIÈRE)

AVIS DE MOTION

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le 7 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 11155, avenue Hébert, sera donné un avis de motion et présenté le projet de règlement mentionné en rubrique.

RGCA23-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services correspondant à 0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 25 octobre 2022.